Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGTIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIÈRE COMMISSION, 1377e SÉANCE

Vendredi 19 novembre 1965, à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 95 de l'ordre du jour:
Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (suite)
Discussion générale (suite) 141

Président: M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (suite) [A/5992; A/C.1/L.340 et Add.1 et 2]

DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. EL-KONY (République arabe unie) dit que les débats de la Commission sur le point précédent (Non-prolifération des armes nucléaires) ont été marqués par un phénomène unique dans les annales de l'Organisation des Nations Unies, les petits pays ayant en effet montré à cette occasion, tout autant que les grandes puissances, qu'ils s'intéressaient sincèrement aux problèmes du désarmement et ayant fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que les interminables négociations sur le désarmement aboutissent enfin à des résultats réels et concrets. Les grandes comme les petites puissances ont enfin compris que les récents progrès scientifiques et techniques ont amené le monde au point où il ne lui est plus possible de revenir en arrière, et que le problème du désarmement n'est plus du ressort exclusif de deux ou de cinq grandes puissances. Il est donc essentiel de convoquer le plus tôt possible une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient des représentants de tous les pays, y compris les pays qui ont été tenus à l'écart des précédentes négociations. Sans la participation de tous, aucun accord international sur le désarmement, si complet soit-il, n'aurait la moindre valeur. Malgré tous ses mérites, le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau présente une sérieuse lacune en ce sens que deux puissances nucléaires n'y ont pas adhéré. Le problème de la prolifération des armes nucléaires ne peut être effectivement résolu que si la France et la République populaire de Chine prennent part aux négociations relatives à la conclusion d'un traité international en la matière; les autres mesures connexes seraient tout aussi vides de sens si ces deux pays restaient à l'écart des négociations.

2. M. El-Kony n'est pas hostile au principe des négociations au sein de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement; de fait, ces négociations doivent être poursuivies énergiquement. Il est parfaitement possible de confier l'étude des problèmes du désarmement à un comité restreint tout en convoquant une conférence mondiale sur le désarmement qui pourrait servir de stimulant aux techniciens de Genève. M. El-Kony tient donc à dissiper les craintes de certains représentants, qui redoutent que la conférence mondiale envisagée ne remplace le Comité des dix-huit puissances. Aucune proposition n'a été faite dans ce sens au Caire en octobre 1964, au cours de la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Par sa nature même, sa portée et le niveau auquel elle aurait lieu, une conférence mondiale du désarmement ne saurait avoir les mêmes attributions que le Comité des dix-huit puissances; elle pourrait toutefois formuler à l'intention de ce comité des directives générales qui refléteraient les opinions de tous les pays et contribueraient ainsi à donner aux négociations de Genève un caractère plus pratique.

3. Le projet de résolution A/C.1/L.340 et Add.1 et 2, dont la délégation de la République arabe unie est l'un des auteurs, ne devrait pas soulever de difficultés. Il n'est pas opportun, à ce stade de la discussion, d'examiner les incidences financières ou les aspects administratifs de l'organisation d'une telle conférence; la première chose à faire est de se mettre d'accord sur les points essentiels qui sont les suivants: premièrement, il faudrait réunir une conférence mondiale du désarmement; deuxièmement, des représentants de tous les pays devraient assister à cette conférence, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies; troisièmement, il y a lieu de créer un comité préparatoire qui serait constitué par voie de consultations diplomatiques; quatrièmement, la composition de ce comité devrait refléter les réalités de la situation mondiale actuelle.

4. Si la Commission pouvait se mettre d'accord immédiatement sur ces points essentiels et adopter le projet de résolution à une majorité écrasante au lieu de perdre son temps à discuter interminablement de détails de moindre importance, elle donnerait au monde la preuve évidente qu'elle recherche réellement le moyen de résoudre le problème du désarmement, répondant ainsi aux vœux exprimés par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés dans leur déclaration d'octobre 1964.

5. Sir Harold BEELEY (Royaume-Uni) rappelle qu'à la dernière session de la Commission du désarmement la délégation britannique a indiqué que les difficultés à surmonter pour préparer une conférence mondiale du désarmement lui causaient certaines appréhensions, mais qu'elle approuvait les buts de la réso-

lution adoptée le 11 juin 1965 [1] pour laquelle il a voté.

6. L'opinion de la délégation du Royaume-Uni sur la question d'une conférence mondiale du désarmement n'ayant pas changé, sir Harold Beeley n'abordera qu'un seul aspect du problème pendant la séance en cours. A la 1374ème séance de la Commission, le représentant de la Nigéria, l'un des auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie, a fait observer que, si l'Organisation des Nations Unies avait bien, selon la Charte, la responsabilité primordiale en matière de paix, de sécurité et de désarmement, toute tentative visant à établir un lien trop étroit entre la conférence mondiale envisagée et l'Organisation risquait d'aller à l'encontre du but souhaité. La délégation du Royaume-Uni estime que le projet de résolution considéré tend à résoudre ce dilemme. Elle comprend les raisons qui ont poussé ses auteurs à rédiger le texte du dispositif sous sa forme actuelle et reconnaît l'importance de la déclaration faite au premier alinéa du préambule; elle est satisfaite, d'une manière générale, de constater que l'équilibre auquel le représentant de la Nigéria a fait allusion a bien été atteint, et elle votera pour ce projet de résolution.

7. Cependant, en raison de certaines remarques qui ont été faites au cours de la discussion, sir Harold Beeley tient à préciser la position du Royaume-Uni quant au lien qu'il pourrait y avoir entre la conférence mondiale envisagée et l'Organisation des Nations Unies. De l'avis de la délégation britannique, la conférence devrait être un moyen d'atteindre un objectif important, à savoir la participation des Etats qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux d'entre eux qui disposent de puissantes forces militaires, aux négociations sur le désarmement. Grâce à cette participation, la conférence mondiale aurait des possibilités que n'ont pas les organes au sein desquels se poursuivent actuellement les négociations sur le désarmement, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies elle-même et le Comité des dix-huit puissances. C'est là, en fait, une bonne raison de convoquer une conférence mondiale sur le désarmement, mais ce n'est pas la seule raison. La délégation du Royaume-Uni ne considère pas que le projet de résolution s'oppose en quoi que ce soit au mécanisme qui existe actuellement pour les négociations sur le désarmement ou aux principes qui sont à la base des négociations. L'accord sur ces principes que l'Assemblée générale a approuvés à l'unanimité dans sa résolution 1722 (XVI) est un des éléments les plus positifs et les plus importants de la situation actuelle. Comme le représentant de l'Italie l'a dit à la 1375ème séance, il n'est pas possible d'imposer aux Etats qui ne sont pas Membres de l'Organisation les principes approuvés par cette dernière, mais il est certain que tous les Etats Membres qui participeraient à une conférence mondiale s'inspireraient de ces principes.

8. Bref, la conférence envisagée constitue une mesure exceptionnelle destinée à résoudre une difficulté particulière. En ce sens, elle peut avoir une certaine valeur, mais il ne faudrait pas y voir un moyen de remplacer ou de concurrencer les organes qui s'efforcent actuellement de progresser sur la voie du désarmement. De fait, ce serait une erreur tragique que de ralentir, d'interrompre ou de compromettre en quoi que ce soit les travaux de l'Assemblée générale ou du Comité des dix-huit puissances en cherchant à créer un organe de discussions supplémentaire ou complémentaire. Si une conférence mondiale permet de réaliser des progrès, le Comité des dix-huit puissances et l'Assemblée générale s'en féliciteront et manifesteront leur approbation. Au cas contraire, il ne faudrait absolument pas relâcher l'effort entrepris à New York ou à Genève.

9. M. SHALLOUF (Libye) dit qu'en décidant de réunir une conférence mondiale du désarmement l'Organisation des Nations Unies remplirait les obligations qui sont énoncées à l'Article 1 de la Charte, et qui consistent à maintenir la paix et la sécurité internationales et à prendre des mesures efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix.

10. La Libye a souffert des conséquences des deux guerres mondiales, qui ont beaucoup entravé son développement économique; tous les pays en voie de développement qui cherchent à égaler les grands progrès scientifiques, culturels et économiques accomplis par les pays développés au cours des 20 dernières années vivent encore dans la crainte d'une guerre, surtout d'une guerre nucléaire, qui signifierait peut-être la destruction totale de l'humanité.

11. La politique intérieure et extérieure de la Libye, Membre de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes ainsi que de l'Organisation des Nations Unies, est fondée sur les buts et principes de la Charte de l'ONU, et le Gouvernement libyen appuie entièrement les activités de l'Organisation. Il croit en la solidarité afro-asiatique, qui vise à consolider la paix et la stabilité dans le monde, et il attache une grande importance aux efforts que font les pays non alignés pour réduire la tension internationale et encourager la coopération entre les peuples et entre les régions.

12. Sur la base de ces principes, la délégation libyenne, qui est l'un des auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie, accueillerait avec faveur tous amendements qui tendraient à renforcer la résolution, et non à en réduire l'efficacité. Les consultations dont il est question au paragraphe 2 du dispositif devraient avoir lieu au Comité des dix-huit puissances, avec la participation d'autres pays désireux d'être représentés au comité préparatoire, et il faudrait créer un organisme permanent chargé de s'occuper de tous les aspects du problème du désarmement jusqu'à ce que soit réalisé le désarmement général et complet sous contrôle effectif. Tous les efforts visant à réaliser un accord sur le désarmement devraient être entrepris dans le cadre des Nations Unies et conformément à ses principes, étant donné que l'adoption de mesures importantes hors de l'ONU ne pourrait qu'aller à l'encontre des objectifs de l'Organisation.

13. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que la course aux armements, qui se poursuit par la faute des puissances occidentales,

[1] Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

est contraire aux besoins vitaux de l'humanité. Les pays de l'OTAN ont dépensé 900 milliards de dollars à des fins militaires au cours des 15 dernières années, et beaucoup d'autres pays ont assumé la trop lourde charge des dépenses militaires, qui s'élèvent aujourd'hui à 500 millions de dollars par jour. L'humanité en subira les terribles conséquences si elle ne parvient pas à maîtriser les forces qui préparent une nouvelle guerre.

14. En juin 1965, la Commission du désarmement a adopté, par 89 voix contre zéro, une résolution recommandant que l'Assemblée générale à sa vingtième session examine d'urgence la proposition faite à la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de réunir une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays seraient invités. A la présente session de l'Assemblée générale, la délégation biélorussienne a appuyé la proposition de l'Union soviétique tendant à réunir une telle conférence au milieu de 1966. Le monde souffre d'une maladie que l'on appelle la tension internationale; elle est causée par la course aux armements, que les forces impérialistes entretiennent, et par des actes d'agression périodiques; la conférence proposée pourrait guérir le monde de cette maladie en trouvant le moyen de réaliser le désarmement général et complet.

15. A l'heure actuelle, la France n'occupe pas son siège au Comité des dix-huit puissances, et une deuxième puissance nucléaire, la République populaire de Chine, n'y est pas représentée du tout et ne peut par conséquent contribuer à ses travaux. A une conférence mondiale du désarmement, toutefois, cet obstacle à une étude sérieuse de la question du désarmement n'existerait pas; les cinq puissances nucléaires pourraient se rencontrer à la table de conférence pour étudier, dans des conditions d'égalité, les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

16. Tout le monde, sauf les déments et les réactionnaires, comprend aujourd'hui que le désarmement est une question qui intéresse tous les Etats sans exception. Une des tâches d'une conférence mondiale du désarmement consisterait donc à préciser sans la moindre ambiguïté la position de tous les Etats sur la question du désarmement général et complet, puisque l'Organisation des Nations Unies n'est malheureusement pas encore un organe vraiment universel reflétant le monde tel qu'il existe aujourd'hui. Que d'aucuns acceptent ou non la politique de tel ou tel Etat, voire son existence, la participation de tous les Etats à la conférence mondiale du désarmement est nécessaire et souhaitable; ceux qui ne partagent pas cette opinion se présentent en fait comme les ennemis du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales.

17. Le représentant du Canada, appuyé par un certain nombre d'autres représentants occidentaux, a dit que la réunion d'une conférence mondiale du désarmement soulèverait des difficultés de forme, de date, de lieu, de financement, d'ordre du jour et de procédure. Si ceux qui ont exprimé de telles craintes reconnaissaient, non pas simplement en paroles mais par leur action, le caractère urgent d'une conférence du désarmement et la nécessité d'y faire participer tous les Etats, ces prétendues difficultés seraient vite réglées. Malheureusement, toutefois, les puissances occidentales ne veulent pas réellement une conférence du désarmement et cherchent à l'empêcher en posant des conditions inacceptables. C'est dans cet esprit que le représentant des Etats-Unis a émis des doutes sur l'opportunité d'une telle conférence, laissant entendre qu'elle risquerait d'entraver la discussion des problèmes urgents du désarmement et conseillant à la Commission de commencer par se demander quelles chances de réussite aurait une telle conférence. La délégation biélorussienne est déçue par l'attitude d'un certain nombre de puissances occidentales, qui ont déclaré qu'elles étaient "en principe" en faveur d'une conférence mondiale du désarmement mais qui en pratique posent tant de conditions préalables que l'on est en droit de croire qu'elles veulent empêcher la convocation d'une telle conférence ou la renvoyer à une date indéterminée.

18. La RSS de Biélorussie estime que toute condition préalable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement est inacceptable en principe, puisque les participants seraient tous des Etats souverains et égaux en droits auxquels on ne peut imposer aucune condition. Le désarmement et les problèmes connexes intéressent tous les pays et ce n'est pas en imposant des formules douteuses qu'on fera aboutir les négociations sur le désarmement; ce qu'il faut, c'est que les Etats aient la volonté de réaliser un accord.

19. La position de la plupart des Etats a été exprimée par le Secrétaire général, qui a déclaré, à la 1355ème séance, que toutes les puissances devraient participer à la conférence mondiale du désarmement et que l'idée d'une conférence mondiale n'est pas incompatible avec les négociations de Genève. La délégation biélorussienne pense qu'afin de ne pas créer de difficultés supplémentaires la conférence devrait être convoquée en dehors du cadre de l'ONU et ne devrait pas être associée à l'Organisation ni organisée sous ses auspices. En renonçant à faire jouer par l'Organisation un rôle de premier plan en la matière, on contribuerait à créer les conditions les plus favorables à un échange de vues entre les Etats Membres et les Etats non membres, sur la base de l'égalité, et offrirait ainsi à tout Etat quel qu'il soit la possibilité de prendre des initiatives.

20. Le désarmement général et complet exige l'accord non seulement des grandes puissances mais de tous les pays, car le progrès économique, scientifique et technique qui va augmentant permet à beaucoup de pays de fabriquer des armes susceptibles de menacer la sécurité internationale. Il y a donc toutes les chances pour que la conférence mondiale du désarmement, proposée par les pays non alignés et appuyée par les pays socialistes, représente une contribution importante et originale à la cause du désarmement et justifie les espoirs de millions d'êtres humains de toutes les parties du monde.

21. M. KHATRI (Népal) dit que son pays a été l'un des auteurs de la résolution adoptée par la Commission du désarmement le 11 juin 1965 parce qu'il est convaincu que la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies désirent trouver un cadre nouveau qui permette à tous les pays, Membres et non membres, d'échanger des vues sur le problème vital

du désarmement. En particulier, le Népal pense que la République populaire de Chine doit participer à la conférence mondiale du désarmement non seulement parce qu'elle se trouve exclue de toutes les instances qui s'occupent du désarmement, mais aussi parce que c'est une puissance nucléaire. M. Khatri est heureux de noter que même les pays qui ont voté contre l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ont appuyé la résolution de la Commission du désarmement, reconnaissant ainsi d'une manière tacite qu'il est nécessaire et souhaitable d'associer ce pays aux négociations sur le désarmement. La République populaire de Chine a, en 1963 et, de nouveau, en 1964, proposé la réunion d'une conférence semblable à celle dont il est question maintenant. Il faut espérer que la France souscrira au vœu de la majorité en acceptant que tous les pays participent à la conférence mondiale du désarmement.

22. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement est certainement utile, mais elle n'a pas répondu à l'attente du monde. La France s'est abstenue de participer à ses travaux, et les grandes puissances représentées ont montré qu'elles manquaient totalement de l'esprit de compromis qui est essentiel à tout accord sur le désarmement et le contrôle des armements. Il se peut que la pression de l'opinion publique, au cours d'une conférence mondiale du désarmement, amène les grandes puissances à abandonner les positions où elles se sont retranchées.

23. M. Khatri suggère que le comité préparatoire soit composé d'une vingtaine de pays non alignés choisis parmi ceux qui ont participé à la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. A l'ordre du jour de la conférence pourraient figurer tout d'abord une récapitulation des négociations sur le désarmement qui ont eu lieu jusqu'ici à l'ONU, au Comité des dix-huit puissances et ailleurs, puis l'étude des mesures connexes près d'être réglées, en particulier un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la création de zones dénucléarisées, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'engagement de ne pas utiliser le premier les armes nucléaires. Il serait également utile d'examiner d'autres questions: utilisation des ressources libérées par la réduction des dépenses militaires pour l'assistance aux pays en voie de développement, proposition tendant à la signature d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, blocage contrôlé de la production d'engins stratégiques offensifs et défensifs, et réduction des stocks d'armes existants.

24. M. Khatri suggère que la conférence ait lieu à Paris au milieu de l'année 1966.

25. M. Amjad ALI (Pakistan) dit que les grands espoirs placés dans l'Organisation des Nations Unies n'ont malheureusement pas été réalisés. Loin de se ralentir, la course aux armements s'est accélérée, l'augmentation la plus inquiétante étant celle des armes nucléaires. Le danger d'une guerre accidentelle continue de croître, et les dépenses militaires pèsent lourdement sur l'économie des Etats. Cependant, il n'y a aucun sens à recourir à la guerre pour résoudre les problèmes politiques, car elle menace l'existence même de l'humanité. La science et la technique ont aboli les barrières du temps et de l'espace, et tous les pays font partie d'une société mondiale d'Etats. C'est pourquoi on ne saurait aborder le problème du désarmement de manière fragmentaire; pour être réaliste, il faut l'envisager d'un point de vue universel.

26. Si l'on a enregistré peu de progrès, cela tient en particulier au caractère restreint du Comité des dix-huit puissances. Ce comité fait partie d'une Organisation qui exclut les représentants de près d'un tiers de l'humanité, y compris une puissance nucléaire — la République populaire de Chine. Il est également regrettable que l'une des quatre autres puissances nucléaires, la France, n'ait pas participé à ses travaux. Le Comité n'a pas pu tenir compte de l'opinion de nombreux Etats à qui incombe la défense de populations nombreuses et de régions étendues. Cela est grave, devant le danger très réel de l'extension de conflits locaux. Il n'est pas réaliste et il est dangereux de penser que le problème du désarmement n'intéresse que les grandes puissances.

27. C'est pourquoi la délégation pakistanaise se félicite du projet de résolution, qui devrait permettre la réunion d'une conférence véritablement universelle sur le désarmement. Pour que la conférence soit couronnée de succès, il est essentiel que la République populaire de Chine et d'autres Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies, tels que l'Indonésie, y participent. Le "comité préparatoire largement représentatif" dont la création est proposée devrait comprendre des pays appartenant à des idéologies ou des régions différentes; les pays à qui incombe la défense de populations nombreuses devraient aussi être consultés. Pour que les travaux du comité préparatoire soient couronnés de succès, les consultations préliminaires devraient avoir une base aussi large que possible. Le Pakistan n'est pas hostile à l'idée d'un comité composé d'un nombre limité d'Etats, mais, quels que soient ces Etats, le comité devra être pleinement représentatif. La délégation pakistanaise eût souhaité que la conférence se réunisse avant la fin de 1966, mais elle se rend compte des difficultés pratiques à surmonter, et elle appuie donc la suggestion tendant à ce que la conférence ait lieu en 1967; toutefois, le comité préparatoire devrait s'efforcer dans toute la mesure possible de faire en sorte qu'elle ait lieu plus tôt.

28. Une conférence mondiale permettrait un exposé de tous les points de vue et une discussion entre les puissances dont les armements de type classique sont les plus considérables. De plus, les petits pays sont destinés à jouer un rôle constructif. Ces facteurs créeront des conditions favorables à un échange de vues sur les aspects politiques et économiques aussi bien que militaires de la question du désarmement. Le comité préparatoire pourrait envisager de créer un comité économique qui serait l'un des principaux comités de la conférence.

29. Le comité préparatoire devra proposer des suggestions quant au financement de la conférence, mais cela ne devrait pas poser de problème insurmontable. De l'avis de la délégation pakistanaise, la

conférence pourrait être financée sur la base des principes en vigueur pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

30. M. VERGIN (Turquie) note que son pays a voté en faveur de la résolution adoptée par la Commission du désarmement le 11 juin 1965, invitant l'Assemblée générale à étudier la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. C'est pourquoi la Turquie est prête à agir dans ce sens et accueillera favorablement toute proposition constructive sur cette question. L'expérience a montré toutefois que les réunions internationales qui se déroulent dans un cadre très large, sans ordre du jour précis, aboutissent à des discussions interminables et stériles. Il faut donc qu'une conférence mondiale du désarmement soit préparée avec la plus grande minutie, à la fois d'un point de vue politique et d'un point de vue pratique. Son ordre du jour devrait se limiter au désarmement et aux mesures connexes, de manière à ne pas gêner les travaux du Comité des dix-huit puissances et à ne pas faire double emploi avec eux.

31. Bien qu'elle appuie le projet de résolution A/C.1/L.340 et Add.1 et 2, la délégation turque pense toujours que l'instance la plus apte à étudier les problèmes du désarmement est le Comité des dix-huit puissances de Genève. Un comité restreint et spécialisé de cette nature convient mieux à la discussion du problème complexe du désarmement qu'une conférence mondiale où les délibérations sur le fond pourraient facilement céder le pas à des exposés politiques de nature tendancieuse ou de pure propagande. Une conférence mondiale devrait limiter son activité à un travail d'experts et de techniciens. De plus, elle devrait avoir lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Agir autrement serait renier toute l'œuvre déjà réalisée par l'Organisation dans le domaine du désarmement.

32. La délégation turque partage les appréhensions exprimées au sujet des mots "tous les pays", termes vagues employés dans le projet de résolution. A ce propos, elle souscrit à l'exposé fait à la 1374ème séance par le représentant des Pays-Bas. De l'avis général, on ne peut aboutir à un résultat tangible sans la présence et la participation positive de la République populaire de Chine; la Turquie ne souhaite pas limiter l'universalité de la conférence ni poser de conditions préalables. Elle pense toutefois que pour éviter des confusions et des différences d'interprétation il serait plus clair d'utiliser l'expression "tous les pays reconnus pour le moins par un tiers des Membres des Nations Unies", ou les mots "faisant partie des institutions spécialisées des Nations Unies", ou d'avoir recours à une formule qui englobe ces deux concepts.

33. M. SADI (Jordanie) dit que l'adoption à une écrasante majorité par la Commission du désarmement de la résolution du 11 juin 1965, dont la Jordanie était l'un des auteurs, a confirmé la conviction de son pays qu'une conférence mondiale du désarmement est nécessaire. La Jordanie est également l'un des auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie, et elle suppose que les pays qui ont appuyé la résolution de la Commission du désarmement seront également en faveur de ce projet. Il ne reste qu'à déterminer les modalités de l'application de la décision tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement. Le comité préparatoire prévu au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution pourra se charger de cette tâche.

34. La délégation jordanienne appuie le principe d'une conférence mondiale pour cinq raisons principales: en premier lieu, les progrès accomplis par le Comité des dix-huit puissances ne sont pas satisfaisants. En deuxième lieu, le désarmement, ou tout au moins le désarmement nucléaire, n'est plus un problème réservé aux puissances nucléaires mais intéresse tous les peuples. En troisième lieu, le désarmement exige des initiatives nouvelles et positives que n'a pas prises le Comité des dix-huit puissances, et qui ne seront possibles que si le monde exerce directement son influence sur les discussions. En quatrième lieu, une puissance nucléaire non membre de l'Organisation des Nations Unies devrait avoir la possibilité de contribuer aux négociations sur le désarmement; les discussions ne peuvent avoir de sens sans une participation universelle. Enfin, la France n'a pas participé aux travaux du Comité des dix-huit puissances.

35. Le PRESIDENT annonce que le représentant de l'Arabie Saoudite a maintenant présenté sous forme d'amendements formels [2/] au projet de résolution (A/C.1/L.340 et Add.1 et 2) les suggestions qu'il avait faites à la 1374ème séance.

La séance est levée à 12 h 20.

2/ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.1/L.344.

Litho in U.N. 77102—June 1966—875